



A U C A M V I L L E

## A R R E T E D U M A I R E

P O R T A N T R E G L E M E N T A T I O N P R O V I S O I R E D E L A C I R C U L A T I O N  
E T D E L ' O C C U P A T I O N D U D O M A I N E P U B L I C  
S U R L ' A V E N U E S A L V A D O R A L L E N D E

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande du SDEHG en date du 24 janvier 2024,

Considérant qu'afin de permettre l'enlèvement de mâts d'éclairage pour assurer le passage d'un convoi exceptionnel de tunneliers et assurer la sécurité des personnes chargées de sa réalisation et des usagers de la voie il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

## A R R E T E

**Article 1 :** La circulation sera alternée ou déviée et l'occupation du domaine public sera autorisée sur l'avenue Salvador Allende, dans sa partie comprise entre la route de Fronton et le chemin Bellegarrigues.

Cette réglementation sera applicable le mercredi 24 janvier 2024 de 17 heures à 22 heures.

**Article 2 :** L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est EIFFAGE CASTANET rue de la Technique 31320 CASTANET TOLOSAN.

**Article 3 :** La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 24 janvier 2024

Le Maire,



Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX